

2-M

Société à responsabilité limitée au capital de 1 500,00 €
Siège social : 17, rue de l'Harmonie – 69003 LYON
897 490 611 R.C.S. LYON

EXTRAITS DES RÉSOLUTIONS VOTÉES PAR
L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE MIXTE EN DATE DU 4 JUIN 2025

CINQUIÈME RÉSOLUTION
Transfert du siège social

L'Assemblée Générale décide de transférer le siège social, à compter d'aujourd'hui, au 30, rue Champ Dolin – 69800 SAINT-PRIEST.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

SIXIÈME RÉSOLUTION
Modification consécutive des statuts

L'Assemblée Générale décide, en conséquence de l'adoption de la décision précédente, de modifier l'article 4 des statuts, désormais rédigé comme suit :

«

Le siège social est fixé : 30, rue Champ Dolin – 69800 SAINT-PRIEST.

Le déplacement du siège social est décidé par l'associé unique ou par un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales. Le siège social peut cependant être en tout endroit du territoire français par une simple décision de la gérance, sous réserve de ratification par la prochaine décision de l'associé unique ou par décision d'un ou plusieurs associés représentant plus de la moitié des parts sociales.

»

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Certifié conforme,
La Gérance

DocuSigned by:

739F9C1818EB423...